

Critères d'admission à l'internat du lycée public maritime Florence Arthaud

Rentrée 2019

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver les critères d'accès à l'internat pour la rentrée 2019 :

L'hébergement dans les lycées est un service public régional annexe au service de l'éducation.

L'admission à l'internat du lycée public maritime Florence Arthaud prend en compte différents critères :

- un critère géographique : les élèves issus de milieu rural isolé, les élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filière, spécialité), les élèves qui n'ont pas de solution de transport.

- un critère familial : le manque de disponibilité ou les difficultés d'encadrement éducatif sont pris en compte, de même que les élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent.

-un critère de parité : l'équilibre est recherché entre les filles et les garçons.

-un critère d'âge : Les élèves mineurs sont prioritaires sur les places d'hébergement à l'internat. S'il reste de la place, les demandes des élèves majeurs seront étudiées au cas par cas. L'antériorité de résidence à l'internat n'est pas un critère prépondérant, dès lors que l'élève est majeur, le jour de la rentrée scolaire ou au cours de l'année scolaire.

- un critère scolaire : tout élève, y compris s'il a des besoins particuliers, a vocation à accéder à l'internat si lui et sa famille sont volontaires.

L'accès à l'internat sur la scolarité 2018/2019, n'implique pas une reconduction automatique pour les années suivantes. Seulement ces nouveaux critères détermineront cet accès.

Ces mesures sont liées à l'attractivité de l'internat, notamment des garçons.

En vous remerciant pour votre compréhension.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.